

Compte-rendu du conseil d'école élémentaire n°2

Date : jeudi 15 mars 2018, à 18h30

En présence de : Mmes ABADIE, HONTABAT, BERGES, NEVEU, CAZENAVE, HAURET, ainsi que MM BRIGNONE et BOUCHET (Excusées : Mmes PUJOL, RUPERD, BLANC et SAINT BOIS) (enseignants)

Mmes LAPLACE- NOBLE et CAPDEVIOILLE ainsi que M. PEYROULET (mairie)

Mmes ANDRÉ, BOURCHET, EVAIN, GONCALVES HUGUES, OLLIVIER, PEYRESBLANQUES et REVOY (Représentantes titulaires des parents d'élèves, école élémentaire.)

Mme CHERET (DDEN) Excusé : M. BALAO (Expert restaurant scolaire)

1. Effectifs de rentrée 2018:

L'école compte à l'heure actuelle 261 élèves. Avec le départ de 56 CM2 et l'arrivée de 32 GS, cela représenterait un effectif total de 237 élèves au total.

La classe d'occitan compte 23 inscrits. Il y aurait donc 214 monolingues théoriques. Mais après enquête, il semblerait que 10 départs soient certains et 10 autres possibles, soit une base prévisionnelle de 204 à 194 élèves pour l'heure.

2. Carte scolaire : « fermeture/ouverture »

La carte scolaire annonce une fermeture de classe de français à moins de 210 élèves monolingues.

M. Brignone exprime le regret que seule la mairie ait à ce jour envoyé une lettre au DASEN pour signaler son inquiétude -et sa vigilance- quant à cette fermeture programmée.

L'APE explique qu'elle attendait, avant d'entamer cette démarche, un document officiel - reçu au cours de la semaine.

La mairie rappelle que les constructions immobilières en cours dans le village laissent espérer de nouvelles inscriptions, que les départs peuvent aussi être compensés par de nouveaux arrivants et qu'elle envisage aussi la possibilité d'accepter des demandes extérieures.

M. Brignone explique que l'ouverture de classes après comptage des élèves à la rentrée entraîne un déséquilibre des équipes pédagogiques et a des conséquences non négligeables sur les services et décharges du poste de directeur.

3. PEDT : aménagement de la semaine.

La mairie n'a, à ce jour, pas reçu de réponse officielle de l'administration.

4. Aide de l'APE.

Une aide a été allouée pour les cycles 3 -avec deux élèves supplémentaires en CM1. L'équipe enseignante s'inquiète de savoir ce qu'il en est des autres niveaux. Une aide de 10€ sera aussi fournie pour les sorties qui sont proposées à toutes les classes de l'élémentaire.

5. Budget 2018.

Le budget sera voté le 23 mars. Une somme par enfant, similaire à l'an passé, de 87€, a été demandée par M. Brignone. Avec les travaux conséquents pour l'aménagement du self, la mairie annonce qu'il y aura des arbitrages sur les investissements. Par exemple, le nouveau jeu de cour ne pourra vraisemblablement pas être validé dans le budget 2018 car l'installation nécessite de couler une dalle en béton. Cela impacterait fortement le coût déjà conséquent.

Au cours du mois de mars aura lieu la mise en place d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) avec la plateforme « Aliénor ». Elle permettra, dans un premier temps, l'utilisation du cahier de texte. Par la suite, d'autres fonctionnalités pourront être utilisées - blog, mise en ligne de documents, communication entre écoles, avec les parents. (Le cahier de texte papier ne sera pas abandonné et l'application fonctionnera simplement avec un mot de passe enfant.)

6. Point restaurant scolaire.

La Mairie annonce que depuis le mois de janvier, le quota de plus de 300 repas/jour est atteint quotidiennement. La disposition a été modifiée afin de pouvoir rajouter une table. Afin de mettre en place le self, une commission mairie/APE s'est réunie à 2 reprises pour essayer de devancer les problèmes. L'investissement de Christophe Barraqué pour la gestion des flux est souligné. Après le vote du budget, 6 à 8 semaines d'installation semblent nécessaires, dont deux semaines d'indisponibilité totale. Les travaux auront donc sans doute lieu pendant les vacances d'été.

La démarche pour manger bio et local est toujours portée par Jean Noël Balao qui a assisté à des réunions de formation avec des chefs de collèges et lycées inscrits dans la même optique. On est à 30 % en local mais moins de 5 % en bio. Pour améliorer ce point, on envisage des groupements d'achats pour ne pas augmenter les dépenses de la collectivité ni le prix à payer pour les familles. La mairie souligne des retours d'expériences positives par ailleurs et un excellent investissement de l'équipe de cantine.

7. Fête des écoles.

La fête aura lieu le 30 juin. Danses et chorale se dérouleront de 14h à 15h. La kermesse se tiendra ensuite de 15h à 18h30, suivie de la soirée « Sauvagnon sous les lampions ».

Dans l'après-midi, divers jeux seront proposés pour que parents et enfants puissent partager le plaisir de jouer ensemble. L'APE, dans le cadre de l'Agenda 21, souhaite réduire les lots en plastique de qualité médiocre. Pour le jour J, l'APE sollicitera des parents bénévoles pour tenir quelques stands afin que la fête puisse avoir lieu. L'APE demande à la mairie de fermer la rue à la circulation pour assurer la sécurité au cours de cette après-midi festive.

8. Questions diverses de l'APE :

a) En cas d'absence des enseignants, l'APE demande à l'équipe enseignante s'il est possible d'afficher l'information près du portail.

M. Brignone rappelle la note de rentrée signée par les parents en début d'année : dans la mesure du possible, un remplacement sera assuré le jour même, si cela n'est pas le cas, il est demandé aux parents qui le peuvent de garder leur enfant. Si cela n'est pas possible, les élèves sont répartis dans d'autres classes dans la mesure de ce qui est matériellement possible -classes déjà chargées, pas de table ni de chaise... Mais en aucun cas les enfants ne sont laissés seuls sans surveillance d'un adulte.

Par ailleurs, il est rappelé que le remplacement, ou pas, d'un enseignant malade se fait souvent au cours de la matinée, il est donc souvent difficile de dire aux parents -entre 8h20 et 8h30- si l'inspection académique enverra ou pas un remplaçant. Il est proposé qu'un

affichage papier soit fait au portail afin que les familles soient tenues au courant de l'absence.

b) Suite à la question de parents, l'APE interroge l'équipe enseignante sur les protocoles suivis en cas de souci médical à l'école. M. Brignone rappelle que la formation aux premiers soins ne fait pas partie des obligations. Néanmoins, plusieurs enseignants ont l'AFPS, ils sont formés pour les PAI et les anapens pour les enfants allergiques. Les soins qu'ils ont le droit d'apporter aux enfants sont limités (glace et désinfection), même s'il y a bien sûr une trousse de premiers secours à l'école et l'ALSH. Lors du temps péri-scolaire, tout est noté sur un cahier après les soins. Les parents sont appelés en cas de blessure, avec message s'ils ne répondent pas. Si urgence il y a, le 15 est appelé.

Concernant la communication, l'équipe enseignante signale à Christophe Barraqué (ou Thomas et Fanny) au moment du temps de cantine ou avant les TAP/garderie tout souci qui doit être surveillé et communiqué aux familles.

L'APE propose que les familles soient informées par téléphone afin de pouvoir organiser les rendez-vous médicaux nécessaires et que les familles puissent consulter le cahier dans lequel sont consignés les soins effectués.

Il est rappelé que dans ce genre de situation, il est avant tout question de bon sens et de confiance. Il est aussi important que les enfants avertissent les adultes en cas de souci. Si c'est à l'école qu'a eu lieu l'accident, il faut absolument voir M. Brignone pour qu'il puisse établir une déclaration d'accident pour les assurances et la prise en charge de certains soins.

c) Face à de récentes incivilités et à une utilisation parfois chaotique de l'arrêt minute, M. Peyroulet invite la commission « circulation » à se réunir avant les vacances de Pâques pour décider des actions à mener.

d) La Mairie propose le projet « 10 jours sans écran » : L'idée est de passer 10 jours sans utiliser d'écran à la maison, avec un système de points pour récompenser la classe la plus assidue. Ce projet mérite d'être préparé en amont pour une mise en place qui lui donnera du sens : prévention, sensibilisation, communication, différenciation entre écrans utiles et écrans qui asservissent et proposition d'activités alternatives.

Info mairie : Un préavis de **grève** a été lancé pour le **jeudi 22 mars**. Le service de cantine sera assuré pour les élémentaires, la garderie du soir pour tous, mais pas de cantine ni de garderie matin pour maternelles. L'importance de la solidarité entre parents est rappelée dans ce genre de situation pour mutualiser les gardes.

Du côté de l'Agenda 21 : pour le projet poulailler, une semaine de construction est prévue fin avril. Un travail a été effectué avec les CM2 de Mme Hauret.

L'école souhaite s'associer à la démarche de nettoyage du bois.

Une action à la cantine est envisagée au cours de la semaine du développement durable. (Semaine du 30 mai)

Compte rendu rédigé par Anne-Laure Revoy au nom de l'APE

M. Brignone, Directeur de l'école élémentaire Jean Peyroulet